



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **mercredi 17 décembre 2008** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres Absents :

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Laurent GRANDGUILLAUME et Monsieur Benoît BORDAT ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- **le 01/12/2008** : un arrêté de souscription auprès de HSBC et Natixis d'un emprunt de 3 000 000 € affecté au budget des transports publics au titre de l'exercice 2008
- **le 20/11/2008** : un arrêté désignant le Cabinet ADAMAS pour conseiller la Communauté de l'agglomération dijonnaise en matière fiscale concernant l'exonération de taxe locale d'équipement et de taxe professionnelle pour l'association « le coin du Miroir »
- **le 16/10/2008** : un arrêté désignant le Cabinet ADAMAS pour conseiller la Communauté de l'agglomération dijonnaise en matière fiscale concernant la récupération de taxe sur la valeur ajoutée pour les travaux de construction de la piscine olympique
- **le 07/10/2008** : un arrêté désignant le Cabinet ADAMAS pour conseiller la Communauté de l'agglomération dijonnaise en matière fiscale concernant le rachat de la caserne Heudelet par le Grand Dijon
- **le 13/11/2008** : un arrêté de modification du règlement intérieur du cimetière intercommunal de Dijon Mirande
- **le 21/11/2008** : un arrêté de Prémption concernant un terrain sis rue Isabelle du Portugal à DIJON.
- **le 25/11/2008**: un arrêté de souscription auprès de Crédit Foncier de France d'un emprunt de 6 900 000 € pour le financement de la construction d'une piscine olympique
- **le 25/11/2008** : un arrêté de souscription auprès Crédit Foncier de France d'un emprunt de 5 000 000 € pour le financement de la construction d'une piscine olympique
- **le 20/11/2008** : un arrêté d'attribution d'une bourse d'étude à caractère social au bénéfice de Mlle Ana PELTEC pour l'année universitaire 2008/2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 20/11/2008** : un arrêté d'attribution d'une bourse d'étude à caractère social au bénéfice de Mlle Djana VIRIJEVIC pour l'année universitaire 2008/2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 20/11/2008** : un arrêté d'attribution d'une bourse d'étude à caractère social au bénéfice de Mlle Marilis METS pour l'année universitaire 2008/2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 20/11/2008** : un arrêté d'attribution d'une bourse d'étude à caractère social au bénéfice de Mlle Adela SPULBER pour l'année universitaire 2008/2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 20/11/2008** : un arrêté d'attribution d'une bourse d'étude à caractère social au bénéfice de M. Ales CHMELAR pour l'année universitaire 2008/2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 20/11/2008** : un arrêté d'attribution d'une bourse d'étude à caractère social au bénéfice de Mlle Dragana JELACIC pour l'année universitaire 2008/2009 d'un montant de 4 560,00 €
- **le 13/11/2008** : un arrêté désignant le Cabinet CABANES pour conseiller la Communauté de l'agglomération dijonnaise concernant la validité de la demande de la société VEOLIA de répercuter la hausse du coût du carburant sur le prix des prestations de transport des REFIOM (marché 07-39) sur la base des dispositions de l'article 23 de la Loi n°2006-10 du 5 janvier 2006
- **le 13/11/2008** : un arrêté désignant le Cabinet CABANES pour conseiller la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans le cadre de l'exécution du contrat tripartite conclu entre le Grand Dijon, la SEFS et la société GN Vert relatif à l'avitaillement de gaz naturel de ville et sur le bienfondé de l'application de pénalités pour consommation insuffisante
- **le 13/11/2008** : un arrêté désignant le Cabinet CABANES pour conseiller la Communauté de l'agglomération dijonnaise en matière fiscale concernant les déclarations de taxes sur la valeur ajoutée pour le Groupe turbo alternateur
- **le 17/11/2008** : un arrêté de souscription auprès de la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté d'un emprunt de 2 000 000 € pour le financement du budget de la Communauté
- **le 10/11/2008** : un arrêté pour contracter auprès de Dexia CLF Banque une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 €
- **le 06/11/2008** : un arrêté désignant la liste des candidats admis à présenter une offre pour le marché « police d'assurances dommages aux biens équipements industriels »
- **le 24/10/2008** : un arrêté décidant de l'ouverture d'un bureau de vote le 06/11/08 pour les élections des représentants du personnel au CTP du Grand Dijon de 9h à 16h salle du conseil 40 avenue du Drapeau
- **le 24/10/2008** : un arrêté décidant de l'institution auprès du Grand Dijon d'un bureau principal de vote pour les élections des représentants du personnel à la CAP de la catégorie C Ouverture de 9h à 16h salle du conseil 40 avenue du Drapeau

Conventions

- **le 09/10/2008** : convention passée avec le Lycée des Arcades relative à l'animation sur le stand du Grand Dijon pendant la foire de Dijon
- **le 01/10/2008** : avenant à la convention passée avec Agence Européenne de communication publique en vue de l'édition 2009 de l'agenda de la communauté de l'agglomération dijonnaise
- **le 25/11/2008** : Prêt multi-index multi-options entre le GRAND DIJON et le groupe CAISSE D'EPARGNE / CREDIT FONCIER DE FRANCE n°6 928 583 J

- **Le 25/11/2008** : Prêt multi-index multi-options entre le GRAND DIJON et le groupe CAISSE D'EPARGNE / CREDIT FONCIER DE FRANCE n°6 928 445 A
- **Le 21/08/2008** : Echange de conditions d'intérêt entre le Grand Dijon et Dexia CLF en 2006 référence MPH 984139EUR
- **Le 21/08/2008** : Echange de conditions d'intérêt entre le Grand Dijon et Dexia CLF en 2007 référence MIN 244409EUR

Marchés

- **Le 20/11/2008** : un acte modificatif de sous-traitance au Marché 07-48 passé avec la société CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS (CCS) relatif aux travaux d'aménagement du Parc Relais Mirande à Dijon : lot 1: VRD pour un montant de 18 562,10 € HT.
- **Le 18/11/2008** : un acte de sous-traitance additif à l'annexe 2 d'avril 07 du Marché 05-14 passé avec la société ROGER MARTIN relatif à l'aménagement de pistes cyclables à Dijon. Titulaire du Marché : SNEL. Pour un montant de 4 000,00 € HT.
- **Le 13/11/2008** : un acte modificatif de sous-traitance au Marché 07-58 passé avec l'Entreprise Jean ALLER relatif aux travaux de construction d'une piscine olympique : Lot n°1 : Terrassement fondation gros oeuvre. Titulaire du Marché : C3B / EDI. Pour un montant de 525 747,49 € HT.
- **Le 24/10/2008** : un acte de sous-traitance au Marché 07-67 passé avec la société GRESET LEVAGE relatif aux travaux de construction d'une piscine olympique à Dijon : Lot 8 : Traitement d'eau. Titulaire du Marché : L'Eau Pure. Pour un montant de 1 704,00 € HT.
- **Le 24/10/2008** : un Marché complémentaire 08-37 passé avec le GROUPE ELABOR : Marché complémentaire au Marché 07-47 relatif à la prestation de levés topographiques dans le cadre du projet de réalisation des premières lignes TCSP de l'agglomération dijonnaise : Lot 3 pour un montant de 12 418,74 € HT.
- **Le 24/10/2008** : un Marché complémentaire 08-36 passé avec le GROUPE ELABOR : Marché complémentaire au Marché 07-46 relatif à la prestation de levés topographiques dans le cadre du projet de réalisation des premières lignes TCSP de l'agglomération dijonnaise : Lot 2 pour un montant de 14 337,31 € HT.
- **Le 24/10/2008** : Marché complémentaire 08-35 passé avec le GROUPE ELABOR : Marché complémentaire au Marché 07-45 relatif à la prestation de levés topographiques dans le cadre du projet de réalisation des premières lignes TCSP de l'agglomération dijonnaise : Lot 1 pour un montant de 13 892,83 € HT.
- **Le 15/10/2008** : un acte de sous-traitance au Marché 07-67 passé avec la société PROMINENT FRANCE relatif aux travaux de construction d'une piscine olympique à Dijon : Lot 8 : Traitement d'eau. Titulaire du Marché : L'Eau Pure. Pour un montant de 493 500,00 € HT.
- **Le 15/10/2008** : un avenant n°2 au Marché 07-48 passé avec le Groupement Roger MARTIN / DESERTOT relatif aux travaux d'aménagement du Parc Relais Mirande à Dijon : Lot 1 : VRD. Pour un montant de 20 793,85 € HT.
- **Le 13/10/2008** : un avenant n°2 au Marché 07-16 passé avec la société PROTOY SA relatif à la construction de la maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie : lot 6 : menuiserie intérieure pour un montant de 10 838,72 € HT.
- **Le 15/10/2008** : un avenant n°1 au Marché 07-05 passé avec la société EUROVIA BOURGOGNE relatif à l'aménagement de la voie d'accès à l'entreprise IFF boulevard Eiffel à Longvic pour un montant de 16 733,15 € HT.
- **Le 27/10/2008** : un acte modificatif de sous-traitance au Marché 05-14 passé avec la société CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS (CCS) relatif au Marché de travaux sur appel d'offres ouvert à bons de commandes pour la construction de pistes cyclables dans l'agglomération dijonnaise – programme 2005-2007. Titulaire du Marché : SNEL. Pour un montant de 100 000,00 € HT.

Marchés à Procédure Adaptée

- **Le 24/11/2008** : un MAPA n° MA 08-49 passé avec l'association SOLID'ERE relatif à la mission d'accompagnement des jeunes de troisième des ZUS/ZEP/PRE dans leur recherche de stage auprès des entreprises de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 16 722,41 € HT.
- **Le 18/11/2008** : un avenant n° 1 au MAPA MA 08-03 passé avec la société MUTATIONS relatif à l'AMO pilotage et conduite des procédures réglementaires.
- **Le 18/11/2008** : un avenant n° 1 au MAPA MA 08-45 passé avec la société GRAHAL SARL relatif à l'inventaire du patrimoine d'intérêt local dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme de Dijon.
- **Le 18/11/2008** : un avenant n° 1 au MAPA MA 08-33 passé avec la société INFOPROJECT relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'une solution antivirale.
- **Le 18/11/2008** : un avenant n° 1 au MAPA MA 05-52 passé avec la société COLAS EST relatif à l'aménagement d'un Parc Relais sur le parking du centre commercial la Toison d'or à Dijon pour un montant de 8 058,29 € HT.
- **Le 12/11/2008** : un MAPA n° MA 08-47 passé avec la société CITROËN DIJON relatif à la fourniture de véhicules de service : lot 2 : 1 véhicule utilitaire (Variante) pour un montant de 27 609,07 € TTC.
- **Le 12/11/2008** : un MAPA n° MA 08-46 passé avec la société CITROËN DIJON relatif à la fourniture de

véhicules de service : lot 1 : 1 véhicule léger 2 places pour un montant de 51 671,55 € TTC.

- **Le 18/11/2008** : un MAPA n° MA 08-45 passé avec la société GRAHAL SARL relatif à l'inventaire du patrimoine d'intérêt local dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme de Dijon pour un montant de 76 000,00 € HT.

- **Le 12/11/2008** : un MAPA n° MA 08-44 passé avec la société ESR relatif à la fourniture de prestations intellectuelles «technicien informatique» pour un montant de 12 500,00 € HT.

- **Le 03/11/2008** : un MAPA n° MA 08-43 passé avec la SARL NONQUE : Marché subséquent à l'Accord Cadre 08-34 : Chantier Type 1 relatif à la déconstruction du bâtiment situé 15, rue de Sully à Dijon pour un montant de 34 280,94 € HT.

- **Le 21/10/2008** : un MAPA n° MA 08-40 passé avec la société AXO CREATION relatif à la conception et l'installation du stand du Grand Dijon sur la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon pour un montant de 88 600,00 € HT pour 3 ans.

Contentieux

- **le 31/10/2008** : un arrêté désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté qui décide de se constituer partie civile contre Monsieur Messieurs FATAH Jouad et Farid en vertu du préjudice que lui ont occasionné la mise en danger de la personne et les outrages subis par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'ils ont troublé le fonctionnement du service de transport public

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
07/10/2008	Madame Paulette LANGLET	I-P-6	15	577,00€
08/10/200	Monsieur Jean-Claude GUINOT	O-01-01-043	6	318,00€
11/10/2008	Madame Maria RAFAEL	E-02-04-022	6	337,00€
13/10/2008	Monsieur Cédric GUENAIRE	I-Q-8	15	577,00€
13/10/2008	Madame Sylvie POIRAUDEAU	E-C1-50	15	146,00€
13/10/2008	Madame Monique AUPETIT	E-C1-51	15	146,00€
14/10/2008	Monsieur jean VAUTRIN	O-01-00-035	6	369,00€
15/10/2008	Madame Martine DIDIER	E-C1-52	15	146,00€
16/10/2008	Monsieur Christian GUILLAUME	E-C1-53	15	146,00€
17/10/2008	Monsieur Michel PAINDAVOINE	C-J-24	30	667,00€
17/10/2008	Monsieur Michel QUERCIA et Madame Vincenza QUERCIA	E-01-00-055	50	2676,00€
27/10/2008	Madame Paulette SAURIAT	E-C1-54	15	146,00€

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif pour 2009 - Budget principal - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget primitif principal 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 146 453 993 €,
recettes d'ordre : 1 330 000 €.

dépenses réelles : 135 628 772 €,
dépenses d'ordre : 12 155 221 €.

Section d'investissement :

recettes réelles : 82 328 543 €,
recettes d'ordre : 12 155 221 €.

dépenses réelles : 93 153 764 €,
dépenses d'ordre : 1 330 000 €.

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2009 - Budget annexe de la décharge des produits inertes et des DASRI - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget annexe de la décharge de produits inertes et des DASRI pour 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 2 500 000 €,
recettes d'ordre : 0 €.

dépenses réelles : 1 775 850 €,
dépenses d'ordre : 724 150 €.

Section d'investissement :

recettes réelles : 68 600 €,
recettes d'ordre : 724 150 €.

dépenses réelles : 792 750 €,
dépenses d'ordre : 0 €.

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2009 - Budget annexe des transports publics urbains - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget annexe des transports publics urbains pour 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 64 018 350 €,

recettes d'ordre : 0 €.

dépenses réelles : 43 025 480 €,
dépenses d'ordre : 20 992 870 €.

Section d'investissement :

recettes réelles : 692 600 €,
recettes d'ordre : 21 146 870 €.

dépenses réelles : 21 685 470 €,
dépenses d'ordre : 154 000 €.

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2009 - Budget annexe du crematorium - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget annexe du crematorium pour 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 350 000 €,
recettes d'ordre : 0 €.

dépenses réelles : 89 800 €,
dépenses d'ordre : 260 200 €.

Section d'investissement :

recettes réelles : 0 €,
recettes d'ordre : 260 200 €.

dépenses réelles : 260 200 €,
dépenses d'ordre : 0 €

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2009 - Budget annexe des services de collecte rendus aux administrations - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget annexe des services de collecte des ordures ménagères rendus aux administrations pour 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 267 000 €,
dépenses réelles : 267 000 €.

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2009 - Budget annexe des services de traitement rendus aux administrations - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget annexe des services de traitement des ordures ménagères rendus aux administrations pour 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 1 645 000 €

dépenses réelles : 1 645 000 €.

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2009 - Budget annexe de la zone d'activité de Bretenière - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget annexe de la zone d'activités de Bretenière pour 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

recettes réelles : 66 000 €,

recettes d'ordre : 514 800 €.

dépenses réelles : 459 600 €,

dépenses d'ordre : 121 200 €.

Section d'investissement :

recettes réelles : 445 400€,

recettes d'ordre : 93 600 €.

dépenses réelles : 51 800 €,

dépenses d'ordre : 487 200 €.

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget primitif 2009 - Budget annexe du groupe turbo-alternateur - Vote des chapitres budgétaires

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le budget annexe du groupe turbo-alternateur pour 2009 de la Communauté selon les chapitres communiqués, et qui donne les résultats suivants :

Section d'exploitation :

recettes réelles : 2 558 000 €,

recettes d'ordre : 0 €.

dépenses réelles : 1 432 100 €,

dépenses d'ordre : 1 125 900 €.

Section d'investissement :

recettes réelles : 80 100 €,

recettes d'ordre : 1 125 900 €.

dépenses réelles : 1 206 000 €,

dépenses d'ordre : 0 €

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Actualisation des autorisations de programme

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la révision, l'ouverture et l'affectation des autorisations de programme présentées

10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budgets annexes de la DPI et des DASRI et du groupe turbo-alternateur - Définition de la durée d'amortissement des installations générales, agencements et aménagements des constructions

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** la durée d'amortissement concernant les installations générales, agencements, aménagements des constructions (imputés au compte 2135) à 15 ans, pour le budget annexe de la D.P.I et des D.A.S.R.I. et le budget annexe du Groupe Turbo-Alternateur, à compter du 1er janvier 2009.

11. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Attribution de compensation de la taxe professionnelle pour 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les montants prévisionnels de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle pour 2009 comme suit :

Communes	ACTP 2009
AHUY	150 359
BRESSEY SUR TILLE	20 539
BRETENIERE	218 861
CHENOVE	6 741 611
CHEVIGNY-S ^T -SAUVEUR	1 886 515
CRIMOLOIS	111 214
DAIX	382 601
DIJON	28 578 032
FENAY	42 159
FONTAINE-LES-DIJON	673 177
HAUTEVILLE-LES-DIJON	23 325
LONGVIC	3 964 108
MAGNY SUR TILLE	44 610
MARSANNAY-LA-COTE	1 139 064
NEUILLY-LES-DIJON	41 662
OUGES	312 549
PERRIGNY-LES-DIJON	128 999
PLOMBIERES-LES-DIJON	272 115
QUETIGNY	4 356 579
SAINT-APOLLINAIRE	1 937 686
SENNECEY-LES-DIJON	118 535
TALANT	632 777

- **de dire** que ces montants pourront être ajustés par une nouvelle délibération pour tenir compte des majorations au titre de l'article 57 de la loi SRU,

- **de procéder** à des versements mensuels par douzièmes de ces sommes à compter de janvier 2009.

12. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dotation de solidarité communautaire pour 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les critères énoncés ci-dessus

- **de fixer** la répartition pour 2009 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

	Part forfaitaire	DSC totale 2009
AHUY	90 004	90 004
BRESSEY SUR TILLE	7 081	7 081
BRETENIERE	8 344	8 344
CHENOVE	958 257	958 257
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174	1 192 174
CRIMOLOIS	2 637	2 637
DAIX	159 450	159 450
DIJON	7 322 892	7 322 892
FENAY	3 188	3 188
FONTAINE-LES-DIJON	253 623	253 623
HAUTEVILLE LES DIJON	9 672	9 672
LONGVIC	1 010 989	1 010 989
MAGNY SUR TILLE	4 089	4 089
MARSANNAY-LA-COTE	212 270	212 270
NEUILLY-LES-DIJON	93 821	93 821
OUGES	110 411	110 411
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212	69 212
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594	92 594
QUETIGNY	884 532	884 532
SAINT-APOLLINAIRE	430 607	430 607
SENNECEY-LES-DIJON	91 553	91 553
TALANT	394 216	394 216
Total	13 401 616	13 401 616

- **de procéder** à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2009.

13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n°2

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'effectuer** les mouvements budgétaires présentés.

14. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Admissions en non-valeur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'admettre en non-valeur** divers titres devenus irrécouvrables pour un montant total de 1 331,32 €.

15. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Complexe funéraire - Tarifs des concessions pour 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer**, à compter du 1^{er} janvier 2009, les tarifs du complexe funéraire tels qu'annexés.

16. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Collecte - Redevance spéciale gros producteurs - Actualisation des tarifs pour 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** le tarif annuel suivant (comprenant la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires, la gestion des contrats et le traitement des déchets), applicable au 1^{er} janvier 2009 : **2,53 € le litre**
A titre indicatif, quelques exemples du tarif annuel des bacs avec application du prix au litre :

BACS :	TARIFS ANNUELS :
120 litres	303,60 €
180 litres	455,40 €
240 litres	607,20 €
340 litres	860,20 €
500 litres	1265,00 €
660 litres	1669,80 €
770 litres	1948,10 €

17. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Traitement - UIOM - Actualisation des tarifs pour 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 :

Déchets Industriels Banals : **93,85 € TTC la tonne hors TGAP**

Déchets Industriels Banals Triés : **70,35 € TTC la tonne hors TGAP**

Déchets Issus de Médicaments : **124,85 € TTC la tonne hors TGAP**

18. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Traitement - DASRI - Actualisation des tarifs pour 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 :

Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :

- Apports de 0 à 1 tonne / mois : **460 € HT / tonne hors TGAP**

- Apports supérieurs à 1 tonne et jusqu'à 40 tonnes / mois : 365 € HT / tonne hors TGAP
- Apports supérieurs à 40 tonnes et jusqu'à 80 tonnes / mois : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apports supérieurs à 80 tonnes et jusqu'à 125 tonnes / mois : 305 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà de 125 tonnes / mois : 290 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV (Grands Récipients pour Vrac) si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations lui-même.

Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement.

- Apports de 0 à 5 tonnes / semaine : 365 € HT / tonne hors TGAP
- Apports de 5 tonnes à 15 tonnes / semaine : 330 € HT / tonne hors TGAP
- Apports au-delà de 15 tonnes par semaine : 305 € HT / tonne hors TGAP

A ces tarifs s'ajoutent un coût de 15 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations lui-même.

- Forfait « bac contaminé » : 400 € HT par GRV
- Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi : 100 € HT par GRV

19. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Traitement - CET - Actualisation des tarifs pour 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2009 :
 - Terres, déblais et marnes non pollués : 3,45 € HT la tonne
 - Autres déchets inertes : 6,90 € HT la tonne
 - Argile de perméabilité < 10⁻⁷ m/sec : gratuité
 après compactage, terre végétale

20. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Zénith - Tarification applicable au 1er janvier 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2009 tels que présentés en annexe de la présente délibération ;
- **d'approuver** le règlement intérieur annexé.

21. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Complexe Sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire - Tarification applicable au 1er janvier 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2009 ;
- **d'approuver** la convention annexée à intervenir avec les utilisateurs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile.

22. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Stade d'athlétisme Colette BESSON - Tarification applicable à partir du 1er janvier 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2009 ;
- **d'approuver** la convention cadre ci-annexée ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les utilisateurs.

23. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Gens du voyage - Adoption de la tarification 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la tarification 2009 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- **d'approuver** le barème des tarifs appliqués aux dégradations,
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2009,
- **de dire** que les recettes correspondant aux redevances de stationnement (droit de place) seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné par elle,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

24. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Accord-cadre pour la constitution d'une cartographie 3 D et la réalisation de maquettes animées à destination du grand public - Attribution du marché

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer l'accord cadre pour la constitution cartographie 3D et la réalisation de maquettes animées à destination du grand public avec le groupement Virtual City / Vectuel, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce marché,
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés subséquents qui découleront de l'accord cadre, lorsque ces marchés subséquents seront inférieurs à 206 000 € HT,
- **d'autoriser** le Président à signer les éventuels avenants qui découleront des marchés subséquents dans la limite de 5% de leurs montants si ces marchés sont supérieurs à 206 000 € HT.

25. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Accord-cadre pour la fourniture de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du Système d'Information Géographique - Attribution du marché

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer l'accord cadre pour la fourniture de prestations intellectuelles pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du Système d'Information Géographique avec la société Graphland, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce marché,
- **d'autoriser** le Président à signer les marchés subséquents qui découleront de l'accord cadre, lorsque ces marchés subséquents seront inférieurs à 206 000 € HT,
- **d'autoriser** le Président à signer les éventuels avenants qui découleront des marchés subséquents dans la limite de 5% de leurs montants si ces marchés sont supérieurs à 206 000 € HT.

26. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Convention d'échange de données cadastrales avec l'Institut National de l'Origine et de la Qualité

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ci-jointe d'échange des données cadastrales avec l'INAO
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention et ses éventuels avenants ainsi que tous documents permettant la mise à disposition de données géographiques du territoire du Grand Dijon au profit de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO).

27. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Octroi d'une subvention au Comité d'action sociale (CAS) pour l'année 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de verser** une subvention au Comité d'Action Sociale au titre de l'année 2009 pour un montant prévisionnel de 120 100 € pour le budget principal, 1 870 € pour le budget annexe DASRI et 2 500 € pour le budget annexe décharge de produits inertes (DPI), dans les conditions définies ci-dessus et précisées dans la convention;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à passer entre la Communauté et le Comité d'Action Sociale ainsi que tous les documents nécessaires au versement de la subvention ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2009.

28. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Octroi d'une subvention à la MACAAD pour l'année 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de verser** une subvention à la MACAAD au titre de l'année 2009 pour un montant de 35 500 €, dont 33 600 € au titre du budget principal et 1900 € au titre du budget de la décharge de produits inertes, calculé et versé dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir entre la Communauté et la Mutuelle ainsi que tous documents nécessaires au versement de la subvention;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2009 à cet effet.

29. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Octroi d'une subvention à la MNT pour l'année 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de verser** une subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale au titre de l'année 2009 pour un montant de 2000 € dans les conditions définies ci-dessus ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts au budget 2009 à cet effet.

30. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Création de postes

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer**, à compter du 1er janvier 2009, un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe, trois postes d'adjoint administratif de 1ère classe, 3 postes de technicien supérieur, et deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe.

31. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Délégation des aides à la pierre 2008 - Avenant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les dispositions de l'avenant n°1 à l'avenant annuel initial 2008 relatif à la mise en œuvre de la délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **de dire** que les sommes correspondant aux crédits de paiement délégués par l'Etat pour l'habitat locatif public, seront inscrites en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le dit avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

32. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Subvention à l'Union Sociale pour l'Habitat en Bourgogne

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne, une subvention de 17 856 €,
- **de mandater** le Président pour en assurer l'exécution,
- **de prélever** la somme sur les crédits ouverts au budget 2008.

33. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Programmation 2008 du CLEA

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le programme d'actions annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser à chacune des communes concernées, selon le programme d'actions, les concours financiers mentionnés en annexe, à savoir :
 - pour Dijon : 6 096,00 €
 - pour Chenôve 1 180,00 €
 - pour Ahuy : 560,00 €
 - pour Saint-Apollinaire : 850,00 €
 - pour Sennecey-lès-Dijon : 400,00 €
 - pour Plombières-lès-Dijon : 600,00 €
- **de dire** que le montant des dépenses 9 686,00 € sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2008 pour financer les aides apportées à la mise en oeuvre des projets des écoles, sous réserve de la production de la délibération d'engagement financier par chacune des communes concernées.

34. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Attribution d'une subvention 2008 à la Maison de la Justice et du Droit

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'attribution de **9 876,05 €** à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2008.

35. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Attribution d'une subvention 2008 à la Mission Locale

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention et en assurer l'exécution ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2008.

M.JULIEN ne prend pas part au vote

36. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Chenôve - Zone Europa - Constitution d'une réserve foncière - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de décider** de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des terrains situés sur la commune de Chenôve et compris dans la zone AUe située au Sud de la rue de Longvic, en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci à l'EPFL, au titre du volet thématique "Acquisitions en attente d'affectation" ;

- **de prendre** l'engagement que le Grand Dijon respectera les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 et, notamment, la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, les conventions opérationnelles correspondantes, qui seront établies par l'EPFL lors de l'acquisition de chaque bien, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

37. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat : acquisition en VEFA de 17 logements (13 PLUS, 4 PLAi), "Les Vignes Marie" rue de la Maladière à Marsannay-la-Côte

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à SCIC Habitat – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs (13 PLUS, 4 PLAi), situés rue de la Maladière, « Les Vignes Marie » à Marsannay-la-Côte, **deux subventions d'un montant total de 99 350,71 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 66 909,10 € pour surcoût de construction,
 - 32 441,61 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

38. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat : acquisition-amélioration de 5 logements (3 PLUS, 2 PLAi), 50 rue Chevreul à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à SCIC Habitat – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs (3 PLUS, 2 PLAi), situés 50 rue Chevreul à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 61 460,54 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 34 427,26 € pour surcoût de construction,
 - 27 033,28 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

39. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat : acquisition-amélioration de 1 logement PLUS, 26 rue de la Colombière à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à SCIC Habitat – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement individuel (PLUS), situé 26 bis rue de la Colombière à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 12 701,79 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 4 765,87 € pour surcoût de construction,
 - 7 935,92 € pour surcharge foncière.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

40. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat : acquisition-amélioration de 21 logements (5 PLUS, 5 PLAi, 11 PLS), 21 A et B avenue de la Concorde à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à SCIC Habitat – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 21 logements collectifs (5 PLUS, 5 PLAi, 11 PLS), situés 21 A et B avenue de la Concorde à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 293 679,97 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 215 437,65 € pour surcoût de construction,
 - 78 242,32 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

41. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Sollicitation de la garantie financière communautaire : Habitat et Humanisme - acquisition-amélioration d'un logement PLAi 15 rue Nodot à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à Habitat et Humanisme la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 6 000 €, au taux de 3,80 % sur une durée de 35 ans à contracter auprès de la Caisse des Dépôt pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement PLAi situé 15 rue Nodot à Dijon,
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100 % de son montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts.

42. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat : construction de 23 logements (13 PLUS, 10 PLAi), "Les Ménestrels", rue Joséphine Baker à Chevigny-Saint-Sauveur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à SCIC Habitat – 11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-**, pour l'opération de construction de 23 logements collectifs (13 PLUS, 10 PLAi), situés rue Joséphine Baker « Les Ménestrels » à Chevigny-Saint-Sauveur, **deux subventions d'un montant total de 496 115,70 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 274 109,40 € pour surcoût de construction,
 - 222 006,30 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat., des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

43. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPH 21 : acquisition-amélioration de 12 logements (4 PLAi, 8 PLS), 4 et 15 rue Chanoine Romain à Fontaine-les-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à l'OPH 21 – 17 boulevard Voltaire - BP 4 - 21000 DIJON-**, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 12 logements collectifs (4 PLAi et 8 PLS), situés 4-15 rue Chanoine Romain à Fontaine-les-Dijon, **une subvention d'un montant de 80 647 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPH 21, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

44. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subvention PLH - OPH 21 : acquisition-amélioration de 60 logements (20 PLUS, 40 PLS), 33 A à F boulevard de Chèvre Morte à Talant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer l'OPH 21 – 17 boulevard Voltaire - BP 4 - 21000 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 60 logements collectifs (20 PLUS, 40 PLS), situés 33 A à F boulevard de Chèvre Morte à Talant, **une subvention d'un montant total de 571 175,80 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par l'OPH 21, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

45. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Sollicitation de la garantie financière communautaire : OPH 21 - opération d'acquisition-amélioration boulevard de Chèvre Morte à Talant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de deux emprunts, d'un montant total de 7 479 574,95 € que OPH21 entend contracter auprès de DEXIA Crédit Local pour financer la réalisation de 40 logements PLS dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration située 33 A à F Boulevard Chèvre Morte à Talant. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces deux prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de DEXIA Crédit Local, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** le Président à intervenir aux contrats de prêt correspondants qui seront établis avec OPH21 et DEXIA Crédit Local.

46. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE uB-Filiale - Centre de Ressources Technologiques

"Sport, handicap et motricité" - Subvention de fonctionnement 2008 - 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise participera financièrement au Centre de Ressources Technologiques (CRT) "Sport Handicap Motricité" à hauteur de 41 250 € répartis sur trois ans ;
- **d'approuver** le projet de convention définissant les modalités de participation de versement de cette subvention à uB-Filiale ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

47. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CHU Dijon - Plate-forme d'investigation technologique - Demande de financement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 70.000 € au CHU Dijon au titre de participation à l'acquisition de matériels nécessaires au bon fonctionnement de la plate-forme d'investigation technologique ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre le CHU Dijon et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise fixant les modalités de versement de cette aide ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2009.

48. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Pôle de Compétitivité VITAGORA - 5ème et 6ème appels à projets - Projets labellisés FUI - Soutien du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les projets de convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relative au financement des projets de R&D Qualivivant, Vitalim Senior, Emac, Probiotique, Fijus Raisol (annexes 1 à 5) ;
- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra pour chaque projet, respectivement l'ENSBANA – EMMA, l'UMR 866 – INSERM, Les Salaisons dijonnaises et l'uB-Filiale, l'ENSBANA - GPMA, l'IFR 100, à hauteur des sommes énoncées ci-dessus ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE (annexe 6), sera passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et chaque partenaire soutenu ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices 2009 – 2010 – 2011 – 2012.

49. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Centre Régional de Formation des Femmes - (CRFDF) - Demande de subvention pour le programme DIMOS (Dynamisation, Insertion, Motivation, Orientation, Sensibilisation vers l'Emploi) pour l'année 2008

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 10.000 € à l'Association Centre Régional de Formation des Femmes (CRFDF), au titre du programme DIMOS 2008 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Mme TENNENBAUM ne prend pas part au vote.

50. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technopôle Agro Environnement - Demande de subvention à la Caisse des Dépôts

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de solliciter** la Caisse des Dépôts pour participer au financement de l'étude du schéma directeur d'aménagement du Technopole Agro Environnement, à hauteur de 15.000 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

51. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Site INRA Bretenière - Occupation par l'INRA - Acte complémentaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de proroger** le différé de jouissance accordé à l' INRA, dans des conditions identiques à celles précédemment consenties et de l'autoriser ainsi à conserver, à titre gratuit, la jouissance des bâtiments du site de l'INRA Bretenière, acquis par la Communauté de l'Agglomération dijonnaise par acte authentique de vente en date du 25 mars 2008, jusqu'au complet transfert de ses activités ;
- **de dire** que la prolongation du différé de jouissance expirera le 30 avril 2009 et sera régularisée par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser cette affaire.

52. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Dijon - Secteur Sully - Constitution d'une réserve foncière - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de décider** de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des propriétés bâties et des terrains situés sur la commune de Dijon et compris dans la zone UzB du PLU située de part et d'autre de la rue Sully, en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci à l'EPFL, au titre du volet thématique "Développement Economique" ;
- **de prendre** l'engagement que le Grand Dijon respectera les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 et, notamment, la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, les conventions opérationnelles correspondantes, qui seront établies par l'EPFL lors de l'acquisition de chaque bien, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

53. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Mazen Sully - Cession du lot n° 2

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 2 sur le Parc Mazen Sully à Dijon.

54. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Valmy - Cession du lot n° D6

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n° 6 sur le "Parc Valmy" à Dijon.

55. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAC Parc Mazen Sully - ZAC Parc Valmy - Rapport spécial

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le rapport spécial établi par la Semaad au titre de l'exercice 2007, concernant les zones d'activités économiques « Parc Mazen Sully » et « Parc Valmy » à Dijon.

M.GRIMPRET ne prend pas part au vote.

56. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Parc Excellence 2000 - Bilan de clôture

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le bilan de clôture arrêté par la Semaad qui fait apparaître une participation définitive de la Communauté d'Agglomération à l'opération d'aménagement s'élevant à 575.503,10 € ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération émettra un titre de recettes sur la Semaad de 274.496,90 € au titre de remboursement du trop perçu ;
- **de donner quitus** à la Semaad de l'accomplissement de ses missions dans l'opération d'aménagement « Parc Excellence 2000 » ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération se substitue à la Semaad dans ses droits et obligations à l'issue de la convention publique d'aménagement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

57. DEPLACEMENTS Définition des dessertes de la LGV Rhin-Rhône - Branche Est - Schéma des dessertes - Contribution du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de réaffirmer** l'intérêt de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise pour la grande vitesse ferroviaire et son arrivée au plus tôt au cœur de la Capitale Régionale, pour le projet de la LGV Rhin-Rhône qui n'a de sens que par rapport à la réalisation complète de l'ensemble de ses trois branches (Est, Ouest et Sud),
- **de demander**, que soit complété avec les souhaits ci-dessous les dessertes prévues dans le Dossier d'Approbation Ministérielles (DAM) de 2004, afin de :
 - disposer de 4 allers et retours directs vers Strasbourg,
 - amplifier les relations internationales notamment avec la Suisse (Berne à restituer dans le prolongement de Neuchâtel,...) et l'Allemagne (Fribourg dans le prolongement de Mulhouse,...),
 - disposer d'une relation directe avec les aéroports de Lyon – Saint-Exupéry bénéficiant de dessertes efficaces,
 - étudier un cadencement horaire lisible en direction de Paris,
 - préciser la fréquence des dessertes TGV entre Dijon et Besançon, ce qui n'apparaît pas clairement dans le dossier comme pour d'autres liaisons courtes au sein du réseau métropolitain,
 - préciser les fréquences avec le Nord : Metz/Nancy et que soit étudié un arrêt dans le cadre d'une relation directe vers le Luxembourg,
- **d'intégrer** à ces dessertes les réflexions engagées par la Métropole Rhin-Rhône, sur l'attractivité et la compétitivité de ses agglomérations et notamment en matière de desserte ferroviaire avec « l'objectif de la demi-journée » pour effectuer dans ce laps de temps un aller-retour pour une réunion de travail entre deux villes de la Métropole,
- **de rappeler** que les connexions TGV-TER doivent permettre le maximum de complémentarités entre les déplacements inter-urbains et péri-urbains,
- **de rappeler** la participation du Grand Dijon au nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de la gare Dijon-Ville sous maîtrise d'ouvrage SNCF et l'engagement prochain des travaux pour la réalisation d'un tramway, qui confortera l'intermodalité avec les transports urbains de l'agglomération. A l'horizon 2013, les 2 lignes du tramway desserviront la gare Dijon-Ville !
- **de demander** l'étude pour la réalisation d'une liaison LGV à l'aéroport Euro-Airport/Bâle/Mulhouse,
- **de renouveler** sa demande pour :
 - la réalisation au plus vite de la 2ème phase de la branche Est (Villers-les-Pots/Genlis et Petit-Croix/Lutterbach) qui fait l'objet d'une DUP jusqu'en 2012,
 - la réalisation de l'étude complète de la branche Ouest,
 - la prise en compte de ses observations sur la branche Sud,
 - l'engagement de l'étude concernant le contournement de l'agglomération dijonnaise par le fret ferroviaire.

58. DEPLACEMENTS TCSP - Marché de Design du matériel roulant dans le cadre de la création de deux lignes de Tramway

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le dossier de consultation relatif au marché négocié ayant pour objet de confier au designer de Brest le design du matériel roulant de la Communauté de l'agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenant qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

59. DEPLACEMENTS Réalisation d'un schéma directeur piétons de la Communauté d'agglomération dijonnaise

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de lancer** un appel d'offres ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document utile à la gestion de ce dossier.

60. DEPLACEMENTS Expérimentation pour le tourne à droite cycliste sur carrefours équipés de feux tricolores

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de lancer** un appel d'offres ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document utile à la gestion de ce dossier.

61. DEPLACEMENTS Adhésion à l'association régionale dédiée à la mobilité électrique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adhérer** à l'association régionale dédiée à la mobilité électrique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document utile à la gestion de ce dossier.

62. DEPLACEMENTS Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases d'études et de travaux relatives à des aménagements divers liés aux modes alternatifs à la voiture individuelle

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de lancer** un appel d'offres ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document utile à la gestion de ce dossier.

63. DEPLACEMENTS Mission d'assistance à la Communauté d'agglomération dijonnaise pour des aménagements cyclables sur le territoire du Grand Dijon dans le cadre d'un approfondissement du schéma directeur vélo

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de lancer** un marché d'études ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document utile à la gestion de ce dossier.

64. DEPLACEMENTS Mise à disposition par le titulaire, installation, maintenance, entretien et gestion d'une structure d'autopartage

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de lancer un** appel d'offres ouvert ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document utile à la gestion de ce

dossier.

65. DEPLACEMENTS Fonds de concours - Attribution Ville de Dijon - Travaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** un fonds de concours à la commune de Dijon à hauteur de 50 % du montant HT des opérations, soit, sur un total de 118 000 €, un fonds de concours de 59 000,00 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en oeuvre de la présente délibération.

66. DEPLACEMENTS Dijon - 30 avenue du Drapeau - Acquisition de deux appartements

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la SCI NYFACO, représentée par Monsieur Philippe GILLES, demeurant 58210 COURCELLES, deux appartements, libres d'occupation, constituant le lot n°19 de la copropriété 30 avenue du Drapeau, cadastrée section BM n°2 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 95 120 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

67. DEPLACEMENTS Dijon - 20 avenue du Drapeau - Cession de deux appartements

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de céder** à la Société DIMA 2; représentée par Monsieur Rémi GREBOT – 26 rue du Faubourg Saint Nicolas – 21121 FONTAINE-LES-DIJON, deux appartements, libres d'occupation, constituant les lots n°3 et 4 de l'immeuble en copropriété sis 20 avenue du Drapeau, cadastré section BM n°7 ;
- **de dire** que cette cession interviendra moyennant le prix de 130 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

68. ENVIRONNEMENT Déchetteries - Convention avec Emmaüs - Mise en place de bornes "déchets à ressourcer" et tests de recyclage - Valorisation de bois et plastiques

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention bipartite avec la Communauté Emmaüs relative à la mise en place de bornes « déchets à ressourcer » dans les déchetteries du Grand Dijon et des tests de recyclage et valorisation de bois et de plastiques dans les déchetteries de Dijon et Longvic
- **d'autoriser** le Président à signer la convention bipartite avec la Communauté Emmaüs.

69. CULTURE ET SPORTS Soutien aux clubs professionnels la JDA Dijon Bourgogne et le Dijon Football Côte d'Or pour la saison 2008/2009 - Subventions pour missions d'intérêt général et marchés de prestations de services

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Football Côte d'Or portant l'octroi d'une subvention de 703 000 euros pour la saison sportive 2008-2009 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SAOS JDA Dijon Bourgogne portant l'octroi d'une subvention de 296 000 euros pour la saison sportive 2008-2009 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdites conventions ;
- **d'approuver** et d'autoriser le Président à signer les marchés publics d'achats de prestations de services ci-annexés;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget primitif 2009.

M.GONDELLIER ne prend pas part au vote.

70. CULTURE ET SPORTS Equipements sportifs et culturels - Fonds de concours - Attributions aux communes membres

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours aux communes de Longvic pour un montant de 246 737 €, Dijon pour un montant de 380 000 € ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour signer les conventions définissant les modalités de versement du fonds de concours conformément au modèle en vigueur ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2009.

71. CULTURE ET SPORTS Piscine Olympique - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence relatif au lot 14 "revêtements de sols" - Autorisation de signature

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la passation et la signature du marché de prestations similaires 14 A « Formes de pentes » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

72. CULTURE ET SPORTS Piscine Olympique - Avenants aux marchés de travaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les avenants aux marchés de travaux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

73. CULTURE ET SPORTS Rénovation du Musée des Beaux Arts - Participation financière du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le tableau prévisionnel des dépenses et des recettes ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget des exercices 2009 à 2013.

74. CULTURE ET SPORTS Chenôve - Secteur Europa - Acquisition de quatre parcelles de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Monsieur Philippe GASTEAU, demeurant 3 rue Jacques Cellier – 21000 DIJON, Monsieur Marc GASTEAU – 2 allée des Ormes – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE, Monsieur Michel GASTEAU demeurant 11 rue des Halles – 75001 PARIS, quatre parcelles de terrain situées à Chenôve, d'une superficie totale de 10 099 m², cadastrées lieudit "Aux Hâtes" section AP n°31 de 6 148 m² ; lieudit "Aux Terres Franches" n°54 de 1 645 m² ; section AV rue de Longvic n°8 de 1 483 m², n°9 de 823 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 55 462 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

75. CULTURE ET SPORTS Chenôve - Pôle sportif Europa - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Madame Chantal MARET, demeurant 47 rue Guillaume Tell – 21000 DIJON, une parcelle de terrain située à CHENOVE, d'une superficie de 386 m², cadastrée lieudit "Aux Terres Franches" section AP n°52 de 386 m² ;

- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix de 2 104 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

76. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Dijon Développement - Subvention de fonctionnement pour l'année 2009

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'arrêter** le montant de la subvention à l'Association Dijon Développement au titre de l'exercice 2009, à 400.000 € ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra en deux fois sur la base des justificatifs produits par l'Association et qu'un premier versement de 200.000 € sera effectué dès le début de l'exercice 2009 ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

M.MARTIN ne prend pas part au vote.

77. Voeu du Conseil de Communauté

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

Il n'est de moutarde que de Dijon.

Alors que partout dans le monde, la moutarde rime avec Dijon, le Groupe UNILEVER vient de décider la fermeture du site historique d'Amora Maille à Dijon, du centre de logistique et du centre de recherche et développement. Même si une partie de la production reste encore sur le site de Chevigny Saint Sauveur, c'est effacer une page d'histoire, du patrimoine et de la culture bourguignonne en général, et dijonnaise en particulier.

Dès cette annonce, les élus municipaux ont manifesté leur soutien au maintien de l'entreprise sur Dijon, aux côtés des salariés et des autres collectivités locales.

Le Conseil de Communauté exprime son attachement à cette activité emblématique pour notre agglomération. Il s'engage à tout mettre en oeuvre, avec les professionnels des secteurs agro alimentaire et agricole, pour défendre l'appellation « Moutarde de Dijon ».

Il n'existe pas de cadre juridique autour de la dénomination de provenance. La Ville de Dijon propose de déposer une marque collective avec les professionnels moutardiers et agriculteurs, afin de définir un cahier des charges précis prenant en compte toutes les contraintes de la fabrication sur notre aire géographique.

Cette action a déjà été menée en ce sens pour le cassis de Dijon avec la profession des liquoristes.

Il est impératif que la dénomination « Moutarde de Dijon » soit liée à son site de production et que ce dernier se limite à notre territoire.

* * * * *

Fait à Dijon, le 22 décembre 2008
Le Président,

François REBSAMEN